

Vers un nouveau partenariat entre l'Union Européenne et les Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique après 2020

Les champs marqués d'un * sont obligatoires.

Ceci est le formulaire à employer afin de soumettre votre contribution sur le document de consultation conjointe émis par la Commission Européenne et la Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.

Contributeur

* Vous êtes/représentez

- une autorité publique / organisation internationale
- une association
- un groupe de réflexion
- une organisation de la société civile
- une société
- un citoyen

* Votre nom et/ou nom de votre organisation

Conférence des Présidents Régions Ultraperiphériques

* Pays de résidence ou du siège de votre organisation

Portugal

* E-mail

draece.srape@gov-madeira.pt

Numéro d'identification dans le registre de transparence (le cas échéant)

* Votre contribution

peut être directement publiée avec les informations au sujet de votre personne/organisation.

- Vous consentez à la publication totale ou partielle de votre contribution incluant votre nom ou celui de votre organisation, et vous déclarez qu'aucune partie de votre contribution n'est illégale ou n'enfreint les droits d'un tiers d'une façon qui empêcherait sa publication.

peut être directement publiée pour autant que vous/votre organisation restiez anonyme. Vous consentez à la publication totale ou partielle de votre contribution - qui peut contenir des

- citations ou des opinions que vous exprimez - tant que ceci reste anonyme. Vous déclarez qu'aucune partie de votre contribution n'est illégale ou n'enfreint les droits d'un tiers d'une façon qui empêcherait sa publication.

ne peut être publiée mais peut être incluse dans des données statistiques. Vous comprenez que votre contribution ne sera pas publiée directement mais que vos réponses pourront être

- reprises dans des données statistiques pour montrer, par exemple, des tendances générales. Notez que votre contribution peut être sujette à une requête d'accès public aux documents en accord avec le Règlement (CE) No 1049/2001.

Intérêts mondiaux communs dans un monde multipolaire

1. Dans quelle mesure le partenariat a-t-il été efficace pour relever les défis mondiaux?

2. Qu'est-ce qui serait nécessaire pour renforcer les résultats à cet égard et quels sont les défis mondiaux pour lesquels le partenariat pourrait apporter la plus grande valeur ajoutée à l'avenir, dans le contexte du nouveau cadre des ODD et dans les enceintes internationales compétentes?

Voir Partie II paragraphe 1 de la contribution commune des RUP

Les RUP ont des caractéristiques uniques et originales qui fournissent une valeur ajoutée significative à la coopération avec les pays ACP de leurs environnements géographiques respectifs, ainsi qu'à l'ensemble de l'UE. Ces atouts peuvent s'articuler essentiellement autour de deux points :

- Une position géographique et une réalité géopolitique spécifiques au sein de l'UE qui font de ces régions des « frontières actives » dans différentes parties du monde. Leur localisation dans des environnements ayant des niveaux de développement moindre peut leur conférer un rôle moteur dans la croissance de leurs zones respectives.

- Des caractéristiques géo-morphologiques et climatiques singulières, qui offrent une biodiversité exceptionnelle et une grande diversité de ressources naturelles (marines, halieutiques, agricoles et forestières...). Ces caractéristiques constituent des atouts essentiels pour la recherche scientifique et font des RUP des laboratoires d'idées, dans lesquels les grands défis mondiaux peuvent être délimités, analysés et modélisés, en faveur de leurs zones géographiques, de l'ensemble de l'UE ainsi que du reste du monde.

L'UE est conscient de l'importance et du potentiel de l'intégration régionale des régions ultrapériphériques dans leurs environnements géographiques respectifs, tant pour ces régions que pour les pays ACP voisins et l'UE en général. En fait, la Commission européenne a rendu le renforcement de

l'intégration régionale des RUP l'un des axes prioritaires de son stratégie en faveur de l'ultrapériphérie et elle a approfondi cette priorité depuis sa communication de mai de 2004 jusqu'à la dernière communication de juin de 2012, ayant la définition et la promotion de plans régionaux de voisinage entre les RUP et les États ACP voisins.

Et voir Partie III.1.b)

Les caractéristiques géo-morphologiques et climatiques particulières des RUP constituent des atouts en faveur de la recherche scientifique dans des domaines spécialisés (la biodiversité, les sciences de la mer, l'astrophysique, les énergies renouvelables, la volcanologie, le changement climatique...). Cela rend ces régions des laboratoires naturels en vue de l'analyse et de la modernisation de différents défis mondiaux présentés dans cette consultation, et elles peuvent fournir une expérience importante à leurs voisins ACP et à l'UE en général.

Leur capacité de recherche appliquée au développement et à l'export de leur savoir-faire dans des domaines d'intérêt particulier pour leurs voisins confère aux RUP le rôle de plate-formes pour la coopération régionale, technologique et scientifique dans leurs environnements géographiques respectifs. Ainsi, cela contribue à l'objectif d'encourager de la croissance économique durable et intégrée pour les pays ACP de leur environnement géographique, conformément aux approches et aux domaines visés à la consultation, tels que l'innovation scientifique et technologique en général et appliquée aux secteurs traditionnels en particulier (tels que l'agriculture et l'élevage, la croissance bleue, les TIC, l'énergie durable...).

Droits de l'homme, démocratie et État de droit, et bonne gouvernance

3. Les mécanismes prévus dans l'accord de partenariat de Cotonou (APC) (c'est-à-dire le dialogue politique, le soutien financier, des mesures appropriées, la suspension de l'accord) ont-ils produit des améliorations concrètes en matière de droits de l'homme, de démocratie, d'État de droit et de bonne gouvernance, y compris en matière de lutte contre la corruption? Le futur partenariat devrait-il aller plus loin dans ce domaine et, si oui, de quelle façon?

Voir Partie III. Paragraphe 1a)

a) Droits de l'homme, État, démocratie et bonne gouvernance

Dans le domaine de la gouvernance, des droits de l'homme et de l'État de droit, les RUP sont proposées comme une plate-forme efficace en vue de transmettre les valeurs de l'UE tels que la démocratie, la paix, et le respect des droits de l'homme et des droits fondamentaux aux pays ACP de leur environnement, celles-ci pouvant être des partenaires privilégiés de ceux-ci dans le cadre de projets liés à la bonne gouvernance et au renforcement institutionnel, la formation de spécialistes et la capacitation des administrations africaines, le soutien et l'assistance à élaborer des politiques publiques, la décentralisation administrative, la modernisation locale...

4. La participation au partenariat des autorités locales et des acteurs non étatiques (à savoir les organisations de la société civile et les médias), des parlements nationaux, des tribunaux et des institutions nationales de défense des droits de l'homme a-t-elle été suffisante et utile pour promouvoir

les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit, ainsi que la bonne gouvernance? Ces acteurs pourraient-ils accroître leur contribution et, si oui, de quelle façon?

Paix et sécurité, lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée

5. Les dispositions relatives à la paix et à la sécurité dans l'APC sont-elles appropriées et utiles et l'équilibre entre l'engagement au niveau régional et l'engagement au niveau des pays ACP a-t-il été efficace?

6. Le futur partenariat devrait-il veiller à ce que les actions conjointes qui visent à prévenir les conflits, y compris les activités liées à l'alerte précoce et à la médiation, à la consolidation de la paix et à la consolidation de l'État, et celles qui tentent de relever les défis transnationaux liés à la sécurité soient plus efficaces? Cela doit-il se faire dans le contexte des relations UE-ACP?

Croissance économique durable et inclusive, investissements et commerce

7. Dans quelle mesure le partenariat a-t-il été efficace pour promouvoir un développement durable et inclusif?

8. En tenant compte du nouveau cadre des ODD, le futur partenariat devrait-il aller plus loin dans ce domaine et, si oui, en quoi?

Voir Partie III paragraphes 1b) et d)

b) La croissance économique durable et intégrée

Les caractéristiques géo-morphologiques et climatiques particulières des RUP constituent des atouts en faveur de la recherche scientifique dans des domaines spécialisés (la biodiversité, les sciences de la mer, l'astrophysique, les énergies renouvelables, la volcanologie, le changement climatique...). Cela rend ces régions des laboratoires naturels en vue de l'analyse et de la modernisation de différents défis mondiaux présentés dans cette consultation, et elles peuvent fournir une expérience importante à leurs voisins ACP et à l'UE en général.

Leur capacité de recherche appliquée au développement et à l'export de leur savoir-faire dans des domaines d'intérêt particulier pour leurs voisins confère aux RUP le rôle de plate-formes pour la coopération régionale, technologique et scientifique dans leurs environnements géographiques respectifs. Ainsi, cela contribue à l'objectif d'encourager de la croissance économique durable et intégrée pour les pays ACP de leur environnement

géographique, conformément aux approches et aux domaines visés à la consultation, tels que l'innovation scientifique et technologique en général et appliquée aux secteurs traditionnels en particulier (tels que l'agriculture et l'élevage, la croissance bleue, les TIC, l'énergie durable...).

Los instituts et les centres de recherche des RUP spécialisés dans les sciences de la mer, les études agricoles, la production et la transformation des énergies renouvelables, les maladies tropicales... ont une vaste expérience dans le développement des projets de coopération avec les pays ACP voisins. Les université ont également joué un rôle important à cet égard, par leur participation aux projets de recherche avec ces pays et par la formation de diplômés grâce à des programmes de bourses.

Les RUP ont également une grande expérience dans d'autres secteurs clés pour les économies des pays ACP de leur environnement, où elles sont devenues une référence, à savoir: le développement et la planification du tourisme, l'aménagement du territoire, le traitement des eaux, la gestion des déchets, la logistique et la sécurité portuaire, la construction des infrastructures et des ouvrages de génie civil, les services financiers, bancaires, d'assistance en général...

(...)

d) Développement social et humain

La consultation soulève également la nécessité de contribuer au développement social et humain de façon efficace dans les pays ACP afin d'éradiquer la pauvreté dans le contexte de nouveaux Objectifs de développement durable (ODS). A cet égard, la lien entre l'aide au développement et l'aide humanitaire est de plus en plus forte et il est nécessaire de renforcer la résilience de l'ensemble de groupes vulnérables.

Les RUP peuvent faire leur contribution dans ce domaine, non seulement à cause de leur condition de plate-formes d'aide humanitaire et de gestion des risques dans les espaces ACP où elles sont rayonnées, mais aussi comme des plate-formes de coopération au développement. A ce titre, les RUP peuvent fournir une valeur ajoutée en ce qui concerne les projets visant le renforcement de la résilience dans les pays ACP, par exemple, dans le domaine de la formation universitaire et de la formation professionnelle, en matière de santé par le soutien au développement de politiques publiques, l'assistance en vue de la mise en œuvre des partenariats public-privés, etc.

9. Dans quelle mesure le partenariat a-t-il été efficace pour soutenir la stabilité macroéconomique et financière? Dans quels domaines une coopération ACP-UE en matière de stabilité macroéconomique et financière apporterait-elle une valeur ajoutée?

10. Dans quelle mesure le partenariat a-t-il été efficace pour améliorer la mobilisation des ressources financières nationales, promouvoir des systèmes fiscaux équitables et efficaces et lutter contre les flux financiers illicites? Une coopération ACP-UE renforcée dans ces domaines apporterait-elle une valeur ajoutée et une plus grande efficience?

11. Le partenariat a-t-il contribué à mobiliser le secteur privé et à attirer les investissements directs étrangers?

12. Comment le potentiel du secteur privé de l'UE et des pays ACP pourrait-il être mieux exploité? Quelle devrait être la priorité essentielle de la coopération entre les secteurs privés de l'UE et des pays ACP dans un cadre post-Cotonou et quel rôle l'APD pourrait-elle jouer dans ce contexte?

Voir Partie III paragraphes 1c)

c) Investissement et commerce

La consultation publique soulève également l'importance de rendre le secteur privé des affaires plus présent et efficace dans les économies des pays ACP et d'améliorer la coopération avec le secteur privé européen dans le but ultime de créer dans les pays ACP des conditions favorables à l'initiative privée, au commerce et à attirer des investissements étrangers, en vue de la réduction de la pauvreté et du développement durable.

Les RUP peuvent contribuer à encourager la dynamisation économique et à attirer des investissements dans les zones ACP différentes où elles sont rayonnées, non seulement par la mise en œuvre des projets de renforcement et de développement, mais aussi étant donné leur capacité à fonctionner comme des plate-formes des affaires internationales et des pôles de logistique, de transports et de télécommunications entre l'Afrique, l'Amérique et l'Europe.

13. Dans ce contexte, quelles possibilités voyez-vous pour la nouvelle économie numérique?

14. Dans quelle mesure le partenariat a-t-il été en mesure de contribuer à développer davantage l'agriculture et à multiplier les échanges commerciaux?

15. Quelle a été la contribution des préférences commerciales du partenariat à l'intégration des pays ACP dans l'économie mondiale et dans la réalisation de ses objectifs de développement?

16. Est-il toujours nécessaire de prévoir des dispositions spécifiques sur la coopération commerciale dans le cadre post-Cotonou, en tenant également compte des pays ACP qui n'ont pas signé d'APE? Dans l'affirmative, sur quoi pourraient-elles/devraient-elles porter?

Voir Partie III paragraphe 1c)

La consultation publique suggère également une évaluation de la coopération commerciale, notamment en ce qui concerne les Accords de partenariat économique ou APE signés avec la plupart des pays ACP, ainsi que la possibilité d'établir des dispositions spécifiques dans ce domaine, dans un contexte à la suite de Cotonou.

A cet égard, les régions ultrapériphériques de l'UE ont toujours souligné la

nécessité de tenir compte de leur situation particulière dans le cadre de ces négociations commerciales, non seulement lors de la négociation mais aussi tout au long de la mise en œuvre de celles-ci.

La mise en œuvre de ces accords peut présenter des opportunités d'affaire dans le commerce des biens et des services, mais aussi celle-ci peut avoir des effets disproportionnés sur certains produits sensibles des RUP. À ce titre, il est essentiel que les accords commerciaux internationaux à conclure par l'UE avec les pays ACP soient accompagnés d'études d'impact et de mesures de sauvegarde tenant compte de la singularité des RUP.

Développement humain et social

17. Le partenariat a-t-il atteint son objectif de développement humain de manière efficace et efficiente, notamment en ce qui concerne l'éradication de la pauvreté, mais aussi pour ce qui est de l'égalité des sexes et de l'émancipation des femmes? En quoi pourrait-on l'améliorer?

18. Compte tenu du nouveau cadre des ODD, quels sont les principaux défis liés au développement humain sur lesquels le futur partenariat devrait se concentrer?

Migration et mobilité

19. Le partenariat a-t-il été un instrument utile pour débattre des questions de migration et a-t-il contribué de manière positive à ces débats? L'article 13 de l'APC a-t-il été intégralement appliqué?

20. Un futur partenariat devrait-il aller plus loin dans ce domaine, et sur quels aspects particuliers devrait-il se concentrer (la migration et la mobilité légales, le traitement des causes profondes de la migration, le retour et la réadmission, la lutte contre la traite des êtres humains et la contrebande, la protection internationale)?

Voir Partie III paragraphe 1e)

e) Migration et mobilité

La consultation publique soulève également le défi de l'immigration illégale, et ses causes sous-jacentes, étant donné que le phénomène des déplacements forcés prend une ampleur sans précédent. A cet égard, l'augmentation de flux migratoires, notamment illégaux, sont une caractéristique de la plupart des RUP, en tant que frontières extérieures les plus éloignées de l'UE. Cela leur donne une expérience précieuse dans le domaine de la gestion de l'immigration illégale, qu'elle peuvent apporter au nouveau partenariat UE-ACP.

Une relation politique plus forte

21. Dans quelle mesure le dialogue politique a-t-il été efficace et à quel niveau est-il le plus efficace: national, régional ou dans le cadre des institutions conjointes UE-ACP? Le champ d'application du dialogue politique devrait-il être élargi ou limité?

22. Une participation accrue des États membres de l'UE, associant leurs politiques et instruments bilatéraux au dialogue politique au niveau national, renforcerait-elle l'efficacité et l'efficacé du dialogue?

23. Le fait que l'accord soit juridiquement contraignant a-t-il joué un rôle important dans sa mise en oeuvre, en comparaison avec d'autres partenariats régionaux fondés sur des déclarations politiques?

Cohérence de la couverture géographique

24. Serait-il utile d'ouvrir un futur cadre à des pays autres que les membres actuels du groupe des États ACP? De quels pays s'agirait-il?

25. Quel type de cadre devrait régir les relations de l'UE et des pays ACP? Quel serait le lien entre un cadre qui succéderait à l'actuel cadre ACP-UE et les partenariats régionaux plus récents de l'UE avec les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique? Un futur cadre ACP-UE pourrait-il inclure des partenariats distincts avec des partenaires régionaux?

26. Est-il possible d'intégrer des relations plus structurées avec l'Asie, l'Amérique latine, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord?

Voir Partie III paragraphe 1c)

Les RUP peuvent contribuer à encourager la dynamisation économique et à attirer des investissements dans les zones ACP différentes où elles sont rayonnées, non seulement par la mise en oeuvre des projets de renforcement et de développement, mais aussi étant donné leur capacité à fonctionner comme des plate-formes des affaires internationaux et des pôles de logistique, de transports et de télécommunications entre l'Afrique, l'Amérique et l'Europe.

Une coopération davantage ciblée sur des groupes de pays au niveau de développement similaire

27. Le système actuel d'attribution des ressources pour le développement en fonction des besoins et des capacités, ainsi que des performances, est-il suffisant pour canaliser les fonds vers les pays où l'impact le plus important peut être obtenu? La répartition des ressources devrait-elle continuer à accorder la priorité aux pays qui en ont le plus besoin, y compris aux États fragiles?

28. Quel type de coopération pourrait contribuer à couvrir les besoins spécifiques des pays ACP les plus développées en vue d'atteindre une croissance plus équitable et plus durable?

Voir Partie III paragraphe 2a)

a) Le renforcement des relations avec les acteurs clés et une relation de coopération plus solide et adaptée

La relation de coopération entre les RUP et les pays ACP de leur environnement a été adaptée et a évolué de même que le partenariat ACP-UE, d'une relation donateur-bénéficiaire, qui mettait l'accent davantage sur l'aide au développement, à d'autre axée davantage sur la poursuite des intérêts communs. Les Programmes de coopération territoriale actuels des RUP 2014-2020 avec les pays ACP de leur environnement ont une approche claire gagnant-gagnant, et ils sont conçus pour servir comme un instrument utile contribuant à la consolidation d'une zone commune de croissance économique et de bénéfice mutuel dans tout l'espace de coopération.

Le nouveau partenariat ACP-UE pourrait exploiter davantage cet atout comparatif fourni par les RUP en tant que catalyseurs de développement, par l'encouragement de leur participation en tant que partenaires stratégiques dans le cadre de la coopération avec les pays ACP.

Renforcer les relations avec les acteurs clés

29. Le modèle actuel de participation des parties prenantes a-t-il efficacement contribué à la réalisation des objectifs du partenariat? Quels acteurs pourraient jouer un rôle plus important dans la mise en oeuvre du partenariat? Comment cela pourrait-il se faire?

Voir Parties I (Les régions ultrapériphériques: une dimension unique au sein de l'espace européen)

et II (Le rôle particulier des régions ultrapériphériques en matière de coopération avec les pays ACP)

ainsi que la Partie IV (Conclusions)

Les RUP sont les régions de l'UE les plus éloignées du continent et à la fois les plus proches d'un grand nombre de pays ACP. Cette particularité leur donne une valeur ajoutée en ce qui concerne la coopération avec ces pays et à cause de cela elles deviennent des catalyseurs de développement dans leurs zones

géographiques respectives et des frontières actives de l'Europe.

La proximité géographique, les caractéristiques particulières, l'expérience et les connaissances cumulées des RUP, ajoutées à la bonne relation qu'elles entretiennent avec les pays ACP voisins, leur confèrent une position unique en vue de répondre au grand nombre des défis posés le nouveau partenariat ACP-UE, en fournissant des solutions adaptées à des problématiques communes.

À ce titre, le nouveau partenariat devrait renouveler et apporter plus de contenu à l'article 28 de l'Accord de Cotonou, qui prévoit précisément la coopération avec les RUP, dans le but de mieux exploiter l'avantage comparatif offert par ces régions en tant que partenaires stratégiques et qu'acteurs clés pour le nouveau partenariat, tant dans sa dimension politique qu'économique, commerciale et de coopération.

La valorisation de ces opportunités implique nécessairement la création d'instruments adaptés et appropriés pour la coopération entre les RUP et les pays ACP de l'espace où elles sont rayonnées.

30. Quelles actions pourraient être menées pour promouvoir la participation efficace et efficiente des secteurs privés au niveau national et international, de la société civile, des partenaires sociaux et des autorités locales dans le cadre du partenariat?

31. Le partenariat devrait-il être ouvert aux nouveaux acteurs, comme indiqué ci-dessus?

32. À cet égard, la possibilité d'ouvrir le partenariat à des «membres associés» ou des «observateurs» doit-elle être envisagée?

33. Comment un nouveau cadre pourrait-il promouvoir la coopération triangulaire et la coopération Sud-Sud, y compris la participation accrue d'États ACP en tant qu'acteurs du développement venant en aide à d'autres pays ACP?

Rationaliser la structure institutionnelle et le fonctionnement du partenariat

34. La structure institutionnelle commune (qui comprend le Conseil des ministres ACP-UE, le Comité des ambassadeurs ACP-UE et l'Assemblée parlementaire paritaire) s'est-elle avérée efficace pour débattre et promouvoir des positions et des intérêts communs ainsi que pour fournir des orientations et des impulsions politiques au partenariat ACP-UE et en ce qui concerne la mise en oeuvre de l'APC?

35. Quelle est la valeur ajoutée des institutions communes ACP-UE par rapport à des cadres communautaires régionaux et à des cadres communautaires économiques régionaux pour le dialogue et la coopération plus récents?

36. Quelles dispositions institutionnelles contribueraient le plus efficacement à relever les défis communs et à promouvoir les intérêts communs?

37. Faudrait-il exiger un degré plus élevé d'autofinancement de ce mode de fonctionnement (institutions communes ACP-UE et secrétariat ACP) de la part des États ACP?

Des instruments et des méthodes de coopération au développement plus adaptés et plus souples

38. Un instrument de financement spécifique à l'appui du partenariat ACP-UE apporte-t-il une valeur ajoutée? Si c'est le cas, pour quelles raisons et en quoi cet instrument différerait-il des autres instruments de financement extérieur financés par le budget général de l'Union? Cet instrument est-il suffisamment souple, notamment pour répondre aux situations de crise? Peut-il être déployé différemment?

Voir Partie III paragraphe 2b

b) Instruments et méthodes de coopération mieux adaptés et plus souples

Le document de consultation soulève également la nécessité de disposer d'instruments et des méthodes de coopération au développement mieux adaptés et plus souples afin d'augmenter l'impact et l'efficacité du soutien.

Cette approche correspond parfaitement à une vieille revendication des RUP, qui ont réitéré la nécessité de disposer d'un instrument plus adapté à la réalité de la coopération avec les pays ACP voisins, lesquels font partie des programmes de coopération territoriale 2014-2020 de ces régions en tant que membres de plein droit, mais ils ne sont pas bénéficiaires directs du FEDER. Par ailleurs, la mise en œuvre des projets communs par la concertation de deux instruments très différents tels que les FED et le FEDER (l'un budgétaire et l'autre extra-budgétaire) a soulevé des nombreux problèmes, car tous les deux fonctionnent avec des règles, des contenus et des calendriers différents. Tout cela a empêché d'exploiter pleinement le potentiel de la coopération entre les pays ACP et les RUP, puis que celle-ci n'a pas d'instrument spécifique dans le domaine de la coopération territoriale, comme c'est le cas de l'instrument de voisinage européen, même pas de programmation commune du FED et du FEDER, ni de réserve additionnelle du FED dans le PIN/PIR de ces pays en vue de coopérer avec les RUP.

Enfin, la consultation analyse également la possibilité de ce que les instruments de coopération financière évoluent et la possibilité de recherche

des synergies avec d'autres sources de financement ou d'autres instruments nouveaux.

Les RUP ont beaucoup à apporter dans ce domaine puisqu'elles ont toutes les connaissances de l'acquis communautaire et elles pourraient coopérer avec les pays tiers de leurs environnements géographiques en mettant en commun leur expérience en soutenant les administrations publiques des pays ACP, par exemple, dans le cadre du nouvel instrument jumelage ou un TAIEX dans le domaine du transfert des connaissances, tel que proposé par la consultation.

39. Quelle est la valeur ajoutée du système de cogestion du FED, qui associe les autorités nationales à la programmation et à la gestion des programmes d'aide, en comparaison avec d'autres instruments de coopération de l'UE utilisés dans des pays autres que les pays ACP?

40. La conception actuelle du processus de programmation et de la mise en oeuvre des activités conduit-elle à une véritable appropriation par les bénéficiaires? Quelles possibilités d'amélioration existe-t-il? Comment l'UE et les États membres peuvent-ils optimiser l'impact de la programmation conjointe?

41. La diversité des instruments existants étaye-t-elle suffisamment les principes et intérêts communs de l'UE et des pays ACP et existe-t-il en la matière des lacunes qui devraient être comblées? Quel jugement portez-vous sur l'efficacité et l'efficience des diverses modalités de mise en oeuvre?

42. Convient-il d'exiger un taux d'autofinancement plus élevé des activités de la part des États ACP, pour garantir l'appropriation? Cela s'appliquerait-il à tous les pays? Sur quels principes cela devrait-il reposer?

43. Comment peut-on mobiliser davantage l'expertise de l'UE et de ses États membres, notamment dans les pays à revenu intermédiaire?

Vois Partie IV. Conclusions

Contact

✉ europaaid-01@ec.europa.eu